



L'ANGELUS est une prière instituée par l'Eglise pour honorer l'Incarnation du Fils de Dieu en même temps que la Rédemption du genre humain. Cette prière rappelle donc à toutes les générations les immenses bienfaits dont ces mystères ont été et conti-

nent d'être la source.

On l'appelle ANGELUS, parce qu'elle commence par ce mot. Elle se compose de trois *antiennes* ou versets et trois *Ave Maria*, suivis d'un quatrième verset, d'un *répons* et d'une *oraison* dans laquelle on demande à Dieu sa grâce et le salut éternel par les mérites de Notre Seigneur Jésus-Christ. L'Angelus se récite trois fois le jour : le matin, le midi et le soir, au son de la cloche.

*

Primitivement, l'Angelus se récitait deux fois par jour, le matin et le soir. Ce fut le Pape Urbain II qui, en 1090, ordonna pour la première fois de réciter l'Ave Maria de cette manière. Au moment du Concile assemblé à Clermont-Ferrand pour la première Croisade, le pieux Pontife, sachant qu'il était impossible que les prières d'un grand nombre ne soient pas exaucées, ordonna que, soir et matin, dans toutes les églises du monde chrétien, trois coups de cloche invitent les fidèles à la récitation de l'Ave Maria pour soutenir l'armée chrétienne en campagne pour recouvrer la Terre Sainte.

« Son intention était d'obtenir de Dieu très bon et très grand, qu'à ce signal, il daignât par sa bonté rendre l'armée chrétienne victorieuse de ses ennemis : comme aussi de faire miséricorde à ceux qui, dans une entreprise si pieuse, seraient morts, en sacrifiant leurs biens et leur vie pour la défense de la foi » (Arnold Vion, bénédictin du XVIe siècle).

A la voix du Saint-Père, la récitation de l'Angelus, le matin et le soir, devint aussitôt populaire. Et il en fut ainsi jusqu'au commencement du XIIIe siècle (1239). Le Pape Grégoire IX, s'apercevant d'un certain ralentissement dans la récitation de l'Angelus, ordonna que la triple salutation angélique soit de nouveau récitée dans tout le monde catholique, au son de la cloche. Le saint Pontife ne faisait que suivre l'exemple de son prédécesseur Urbain II.

Quatre ans plus tard (1243), le Concile de Cologne renouvela cette ordonnance, et y ajouta en outre cette prescription : tous les vendredis, à midi, on sonnera et on récitera l'Angelus, en mémoire de la Passion de Notre Seigneur. C'est la première fois où il fut question, dans l'histoire, de l'Angelus de midi, dès lors répandu dans la chrétienté.

Oraison très ancienne, du temps patristique (Sacramentaire grégorien, 660). Oraison de l'Angelus et de l'Avent.

Daignez, Seigneur, répandre votre grâce dans nos âmes, afin qu'ayant connu par la voix de l'Ange l'Incarnation de votre Fils Jésus-Christ nous puissions parvenir par sa Passion et par sa Croix à la gloire de sa Résurrection. Amen.

*

Un ancien et pieux auteur, Pelbart de Temeswar, rapporte ces paroles du souverain Pontife Jean XXII (1327) :

« Premièrement, on sonne le soir, parce que, suivant la tradition, c'est à ce moment que le messager céleste, l'ambassadeur de l'auguste Trinité, salua la sainte Vierge, dont l'entretien avec l'ange dura jusqu'à minuit, heure à jamais solennelle où elle conçut le Verbe Rédempteur ; le matin, la cloche sonne pour annoncer l'accomplissement du joyeux mystère.

« Secondement, on sonne le matin et le soir, afin que par les mérites de la bienheureuse Vierge nous soyons, pendant le jour et pendant la nuit, défendus de nos ennemis ; et, si nous venons à mourir, elle nous reçoive dans ses bras maternels.

« Troisièmement, on sonne le matin et le soir, afin que, si nous avons fait, pendant le jour ou pendant la nuit, quelque bonne œuvre, elle soit plus favorablement reçue du Fils, présentée par les mains virginales de sa Mère. »

*

Sont nombreux les témoignages de cette pieuse et universelle dévotion, ainsi que les décrets pontificaux et épisco-

paux en sa faveur et les indulgences accordées à sa pratique.

Des miracles également. Par exemple celui-ci, en 1318, en Avignon, où les papes résidaient alors. La justice de cette ville venait de condamner deux criminels à être brûlés vifs. L'exécution avait lieu la veille de l'Annonciation de la sainte Vierge. Le bûcher allumé, comme il en approchait, un des coupables ne cessait d'implorer la sainte Vierge, lui rappelant les hommages qu'il lui avait rendus. Cependant les bourreaux le jettent dans le feu. Mais, ô miracle ! il en sort, sain et sauf et ses habits intacts, comme les jeunes Hébreux de la fournaise de Babylone. Quant à son compagnon, il fut en un instant dévoré par les flammes. Saisi de nouveau, celui qui avait échappé à la mort est jeté de nouveau dans le bûcher ; il en ressort sans brûlure et plein de vie, comme la première fois. Sa grâce lui est accordée, et on le conduit en triomphe à l'église de la sainte Vierge, pour rendre des actions de grâce à sa libératrice.

*

Dans toutes les nécessités de l'Église, les Papes ont recours à la Mère du Sauveur. Citons particulièrement saint Pie V, le vainqueur de Lépante, et Pie IX qui, ayant à lutter, pour lui et pour la société tout entière, contre la Révolution déchaînée, fit, avec la puissante Reine du Ciel, l'alliance la plus solennelle, par la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception.

D'après Mgr Gaume, *L'Angelus*
Ed. Saint-Rémi



Avril 2015

* Horaire habituel en semaine : Messe basse à 7h15, 9h00 & 11h30\$ / Vêpres et Heure Sainte à 18h00

N.B. La Messe de 11h30 n'est pas toujours assurée: se renseigner.

Me	1	Mercredi-saint (violet) 1e cl	*
Je	2	Jeudi-saint (violet/blanc) 1e cl	7h30 : Office des Ténèbres 18h00 : Messe vespérale suivie de l'adoration jusqu'à minuit
Ve	3	Vendredi-saint (violet/noir) 1e cl	7h30 : Office des Ténèbres 17h00 : Chemin de croix 18h00 : Action liturgique du Vendredi-Saint
Sa	4	Samedi-saint 1e cl	7h30 : Office des Ténèbres 22h30 : Vigile Pascale suivie de la messe
Di	5	Résurrection de Notre-Seigneur (blanc) 1e cl	10h30 : Messe chantée 18h00 : Vêpres & Salut du T. Saint Sacrement
Lu	6	Lundi de Pâques (blanc) 1e cl	*
Ma	7	Mardi de Pâques (blanc) 1e cl	*
Me	8	Mercredi de Pâques (blanc) 1e cl	*
Je	9	Jeudi de Pâques (blanc) 1e cl	*
Ve	10	Vendredi de Pâques (blanc) 1e cl	*
Sa	11	Samedi in Albis (blanc) 1e cl	*
Di	12	Dimanche in Albis (blanc) 1e cl	10h30 : Messe chantée 18h00 : Vêpres & Salut du T. Saint Sacrement
Lu	13	Saint Herménégilde, Martyr (rouge) 3e cl	*
Ma	14	Saint Justin, Martyr Mém. Ss Tiburce, Valérien et Maxime, Martyrs (rouge) 3e cl	*
Me	15	De la férie (blanc) 4e cl	*
Je	16	De la férie (blanc) 4e cl	*
Ve	17	De la férie, Mém. Saint Anicet, Pape et Martyr (blanc) 4e cl	*
Sa	18	De la Sainte Vierge au samedi (blanc) 4e cl	*
Di	19	IIème Dimanche après Pâques (blanc) 2e cl	10h30 : Messe chantée 18h00 : Vêpres & Salut du T. Saint Sacrement
Lu	20	De la férie (blanc) 4e cl	*
Ma	21	Saint Anselme, Evêque, Confesseur et Docteur (blanc) 3e cl	*
Me	22	Saint Soter et Saint Caiüs, Papes et Martyrs (rouge) 3e cl	*
Je	23	De la férie, Mém. Saint Georges, Martyr (blanc) 4e cl	*
Ve	24	Saint Fidèle de Sigmaringen, Martyr (rouge) 3e cl	*
Sa	25	Saint Marc, Evangéliste & Litanies majeures (rouge) 2e cl	*
Di	26	IIIème Dimanche après Pâques (blanc) 2e cl	10h30 : Messe chantée 18h00 : Vêpres & Salut du T. Saint Sacrement
Lu	27	Saint Pierre Canisius, Evêque & Docteur (blanc) 3e cl	*
Ma	28	Saint Paul de la Croix, Confesseur (blanc) 3e cl	*
Me	29	Saint Pierre de Vérone, Martyr (rouge) 3e cl	*
Je	30	Sainte Catherine de Sienne, Vierge (blanc) 3e cl	*

Remarques : Vendredi Saint : Jeûne & abstinence.

Joyeuses et Saintes Pâques ! Le Seigneur est vraiment ressuscité ! Alleluia !